

Éléments d'un Commentaire de la Règle de saint Augustin

AVANT-PROPOS

Arrivé, dans nos recherches sur la Règle de saint Augustin, au chapitre final, nous avons formulé des conclusions, mais aussi des projets. Nous y avons annoncé¹⁾ la rédaction d'un Commentaire de la Règle, ou, pour nous servir de notre propre nomenclature technique, du *Praeceptum*. Trois ans se sont écoulés depuis ce moment. Notre projet reste toujours valable, mais ces trois ans nous ont convaincu que sa réalisation n'est pas pour demain.

Nous avons beaucoup lu : des textes non-augustiniens, tant classiques que patristiques, et surtout des textes augustiniens. Nous avons parcouru, systématiquement, toute la Correspondance d'Augustin et toute son œuvre jusqu'au *De sancta virginitate*. Ce travail systématique ne nous a pas empêché de lire ou de relire un nombre considérable de textes qui, en soi, n'appartiennent pas à la période indiquée. Partout nous avons été attentif aux parallèles avec le *Praeceptum*. La moisson accumulée par toutes ces lectures a été abondante, désespérément abondante. Mais en même temps elle est restée désespérément incomplète. Nous en sommes arrivé à penser que le meilleur Commentaire qu'on puisse offrir aux lecteurs se tient dans cette recommandation : *Tolle, lege* ... Tout le monde peut lire ce que nous avons lu, personne ne peut tout lire.

Mais il est évident que cette solution de désespoir servirait uniquement une très mauvaise cause : celle du perfectionnisme improductif.

D'autre part, il nous paraît inutile d'ajouter aux quelques Commentaires récents une publication qui ne les dépasserait pas. Ils remplissent très bien le rôle que leurs auteurs ont voulu leur attribuer, et ces auteurs sont des gens compétents. Mais il nous semble qu'après ces premières explorations du terrain, nous devons aller plus loin,

¹ Voir notre *La Règle de saint Augustin*, II (Paris, 1967), p. 194.

sans pour cela tomber dans le piège de vouloir faire ce travail définitif qui n'existera jamais.

Ce qui manque surtout, à l'heure actuelle, sont des recherches précises, partant de tel ou tel détail du *Praeceptum*. T. van Bavel a très justement fait remarquer que cette Règle a dû être le résumé d'un enseignement oral plus abondant. Sa rédaction est extrêmement compacte. Les détails du texte sont d'une densité qu'on retrouve rarement ailleurs. Dès qu'on se met à creuser une phrase, on se découvre attelé à un long travail, travail qui, finalement, va aboutir à un article dont les rapports avec la Règle sont plutôt indirects, tout en étant très réels. Dernièrement, parti d'un passage du *Praeceptum* où Augustin parle de la paille et la poutre, nous avons abouti à Diogène Laërce, en passant par les *Tusculanes* de Cicéron ... Nous avons, dans le domaine de la Règle, le plus grand besoin d'une suite de petites recherches qui, elles, permettront un jour de faire un Commentaire abondamment et rigoureusement documenté.

Aussi nous proposons-nous de publier, dans cette Revue, une série d'« Éléments d'un Commentaire de la Règle de saint Augustin », accompagnée de notices bibliographiques qui signaleront ce qui a été publié ailleurs, mais dans le même domaine. Ces « éléments » seront rédigés sans aucun souci d'ordre. Chaque fois que nous estimerons que nos matériaux nous permettent de produire quelque chose de cohérent, nous nous mettrons à la rédaction, soit d'une brève notice, soit d'un plus long article.

Mais avant d'ouvrir la première petite recherche de cette série, nous voudrions donner précisément quelques renseignements d'ordre bibliographique. Bien que les recherches du genre auquel nous pensons soient rares, il y a pourtant quelques titres à signaler.

Dans les *Vigiliae Christianae*, 12(1958), p. 157-165, T. van Bavel a publié un article sur « *Ante omnia* » et « *in Deum* » dans la « *Regula sancti Augustini* ». Le même auteur a écrit, dans la *Revue bénédictine*, (69)1959, p. 348-351, une notice intitulée : *Inferas — inducas. A propos de Mth. 6,13 dans les œuvres de saint Augustin*.

De G. Folliet nous signalons : *Emploi du mot « praepositus »*, dans *Année théologique augustinienne*, 14(1951), p. 94-96.

Il y a trois études de D. Sanchis : dans *Augustiniana*, 8(1958), p. 5-21, un article sur *Pauvreté monastique et charité fraternelle chez saint Augustin. Note sur le plan de la Regula* ; dans la *Revue d'ascétique et de mystique*, 37(1961), p. 3-30 et 137-147, un article sur *Le*

symbolisme communautaire du Temple chez saint Augustin; dans *Studia Monastica*, 4(1962), p. 7-33, un article intitulé : *Pauvreté monastique et charité fraternelle chez saint Augustin. Le commentaire augustinien de Actes, 4, 32-35 entre 393 et 403.*

En ce qui nous concerne nous-même, les pages que nous avons consacrées à *Saint Augustin* dans *Théologie de la vie monastique*, Paris, 1962, p. 201-212, sont une synthèse des passages où saint Augustin cite Actes, 4, 32-35. Nous ajoutons : *Mundus et saeculum dans les Confessions de saint Augustin*, dans *Studi in onore di A. Pincherle*, Rome, 1967, p. 308-325. Dans cet article, nous nous demandons pourquoi la Règle indique le « monde » que les « frères » ont quitté par le terme de *saeculum*, et non pas par celui de *mundus*. Enfin, dans le deuxième volume des *Augustinian Studies* de Villanova University paraîtra prochainement une recherche sur « La paille, la poutre, les Tusculanes et la Règle de saint Augustin ».

Peut-être avons-nous commis des oublis. Nous serions heureux d'en être averti, afin que les lecteurs intéressés trouvent ici réuni le plus grand nombre possible de renseignements précis.

I. Le jeûne et le déjeuner

Au troisième chapitre de la Règle de saint Augustin, l'auteur écrit :

*Quando autem aliquis non potest ieiunare, non tamen extra horam prandii aliquid alimentorum sumat, nisi cum aegrotat*²⁾.

C'est-là l'un des rares endroits du texte où le lecteur a besoin d'une certaine connaissance de la vie quotidienne romaine, et des termes techniques qui en marquaient le déroulement. En donnant à *prandium* le sens de « repas », ou plus précisément encore celui d'« un des trois repas habituels que nous prenons dans une journée », on commettrait un contre-sens. Nous n'aurons pas la mauvaise grâce de citer ici les traductions de la Règle qui trahissent quelque ignorance dans ce domaine.

Le *prandium* romain n'est pas n'importe quel repas. Il s'oppose à la *cena*. La *cena* est le « dîner », le repas principal; on le prenait vers 3 h. de l'après-midi. Le verbe qui y correspond est *ceno*, *cenare*. Le

²⁾ Cette phrase correspond aux lignes 46-48 de notre édition critique du *Praeceptum*. Voir *La Règle de saint Augustin*, I (1967), p. 417-437.